Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-09022026-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-09022026-DE

OBJET N°09-02-2026 : Attribution des subventions aux associations pour 2026

Rapporteur : *Mme Nadine Stéphan*

Vu la commission finance du 11 février 2026 ;
Considérant le tableau ci-dessous ;

Il est précisé que les personnes membres du bureau d'une association ou ayant une filiation avec une personne membre du bureau d'une association ne sont pas en capacité de voter cette délibération, pour motif d'illégalité. Si des personnes sont concernées par cette situation, celles-ci sont invités à sortir de la pièce jusqu'à la prochaine délibération.

En conséquence, Messieurs Cadou et Rochard, Mme Clément-Vitoria sortent de séance.

Les subventions accordées aux associations sont les suivantes :

ASSOCIATION	Proposition 2026
ASPHALTE	300,00 €
ASVHG BASKET	5 600,00 €
ASVHG FOOT	4 500,00 €
Compagnie des Onze écluses	250,00 €
FET'ARTS	1 100,00 €
K'DANCE	300,00 €
L'Art aux Champs	400,00 €
Le club de l'union	250,00 €
LES DAUPHINS	350,00 €
LES DROUKS	1 000,00 €
MAISON DU CANAL	15 000,00 €
Association Saint Hubert (régulation des nuisibles)	350,00 €
THEATRE DE POCHE	18 500,00 €
UNC HEDE-BAZOUGES	350,00 €
Total	48 250,00 €

Il est précisé plusieurs subventions exceptionnelles dans la proposition 2026

- 1500 € complémentaire à la maison du canal
- 1000 € pour les Drouks
- 400 € pour l'art aux champs
- 300 € pour K'Dance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** les subventions aux associations pour l'année 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les montants au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 4 mars 2026,

LA MAIRE
Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL